

Subventions au sport bisontin de haut niveau - Contrats d'Objectifs «Sports collectifs» - Saison 2001 / 2002 - Première répartition (actualisation)

M. l'Adjoint COLY, Rapporteur : Lors de la séance du 24 mai 1993, le Conseil Municipal a approuvé le principe de la mensualisation des «contrats d'objectifs sports collectifs».

Pour la saison 2001/2002, des acomptes mensuels calculés à partir d'une somme plancher sont versés aux clubs concernés (délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2001).

En complément de cette décision, la Commission Municipale des Sports, réunie le 30 août 2001, propose que les clubs désignés ci-après bénéficient de la subvention pour la première partie de la saison 2001/2002 conformément aux principes contenus dans les contrats d'objectifs approuvés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 22 avril 1996.

Propositions 2001/2002

ESB «F»	D1	Hand-ball	231 750 F	35 330,06 €
BBCD	ProB	Basket-ball (Pro A)	253 125 F	38 588,66 €
BHC	D1	Hockey s/glace (N1e 3)	18 900 F	2 881,29 €
ESB «M»	D2	Hand-ball	81 000 F	12 348,37 €
UFFB	N1B	Football féminin	5 400 F	823,22 €
	Total		590 175 F	89 971,60 €

En ce qui concerne l'ESB «F», la dotation Coupe d'Europe pour le premier tour a été intégrée. Par ailleurs, le BRC «Football» ne pourra bénéficier d'aucune actualisation compte tenu de l'avance accordée en mai 2001 (délibération du Conseil Municipal du 31 mai 2001).

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions et en cas d'accord, à décider de prélever cette dépense pour un montant de 590 175 F (89 971,60 €) financé de la manière suivante :

* 552 000 F (84 151,86 €) sur le budget Primitif 2001 imputation 92.40.6574.90012 - code service 20300,

* 38 175 F (5 819,74 €) par un transfert de crédit de l'imputation 92.40.6574.95021 - code service 20300 vers l'imputation 92.40.6574.90012 code service 20300.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ce dossier.

M. MARIOT, Président de l'ESB«F» ne prend pas part au vote pour la subvention accordée à ce club.

Récépissé préfectoral du 10 octobre 2001.